



AVIVO SUISSE

70 ANS AVS – 70 ANS AVIVO

JUIN 2019

IMPRESSUM

Editrice

AVIVO Suisse, Avenue de Béthusy 60, 1012 Lausanne
Lausanne, juin 2019 ©

Rédaction

Rémy Cosandey, La Chaux-de-Fonds; Christiane Jaquet-Berger, Lausanne; Marco Medici, Zurich; Roland Rapaz, Lausanne; Martin Rothenbühler, Berne; Guite Theurillat, Delémont

Avec les contributions de

Gloria Barbezat, Boveresse; Bernard Burkhard, Delémont; Marie-Rose Dubuis, Saint-Maurice; Peter Flubacher, Bâle; Jean-Pierre Friderich, Monthey; Minka Hofer, Bâle; Heinz Inäbnit, Berne; Rogelaine Jardin, Delémont; Jean-Claude Lièvre, Péry; Rolf Schneider, Aatal ZH; Jean Spielmann, Genève; Louise Stebler †, Bâle, Annette Zimmermann, Meinier GE

Traduction

Christine et Cyprien Felgenhauer, Berne;
Martin Rothenbühler, Berne

Photographies

Reçues par la section AVIVO Genève

Imprimerie

Europ'Imprim Swiss

Tirage

6'000 exemplaires

Paielements

AVIVO Suisse Postfinance 12-5475-0

Contacts

avivo.suisse@gmail.ch
info@avivo-zuerich.ch

NOTE: Toute désignation de personne vise indifféremment un homme ou une femme.

CONTENU

Foire aux questions	4
L'AVIVO a 70 ans (Christiane Jaquet-Berger)	5
Un long combat pour une assurance solidaire (Roland Rapaz)	7
Louise Stebler † se souvient	9
Les femmes et l'AVS (Guite Theurillat)	11
Bernard Burkhard, membre de l'AVIVO depuis 1961	13
Genève par exemple (Jean Spielmann et Annette Zimmermann)	15
Les propositions de l'AVIVO pour des retraites sûres	19
Annexe 1 Introduction de l'AVS et fondation de l'AVIVO	21
Annexe 2 Le Comité de l'AVIVO Suisse	53
Annexe 3 Les sections	54

FOIRE AUX QUESTIONS

Que signifie AVIVO?

Lors de sa fondation en 1948 en Suisse romande, l'AVIVO s'appelait «Association des Vieillards, Invalides, Veufs et Orphelins». En Suisse alémanique, l'AVIVO est également une «marque» bien établie.

Existez-vous dans toute la Suisse?

L'AVIVO a également été présente épisodiquement au Tessin et à Fribourg. Aujourd'hui, il y a des sections à Bâle, Berne, Bienne, Genève, Jura, Neuchâtel, Vaud, Valais et Zurich.

Pourquoi avons-nous encore besoin d'une AVIVO, alors qu'il existe déjà d'autres associations de seniors?

L'AVIVO est la plus ancienne organisation de retraités de Suisse. Les Panthères grises, les associations d'aînés, les conseils d'aînés etc. ont tous été créés plus tard. L'AVIVO est également la seule de ces organisations à s'engager à fond depuis 70 ans pour la pleine application de l'art. 112, al. 2, let. b, de la Constitution fédérale: les rentes AVS doivent couvrir les besoins vitaux de manière appropriée! Malheureusement, aujourd'hui comme en 1948, ce sujet reste actuel.

Quel âge faut-il avoir pour devenir membre?

Il n'y a pas d'âge minimum. Des enfants aussi reçoivent une rente. Il y a 70 ans, nos fondateurs étaient pour la plupart des jeunes de 23 à 35 ans. Choqués par le niveau honteusement bas des rentes AVS, ils se sont solidarisés avec la lutte pour des rentes plus élevées.

Qu'offrez-vous?

Nous prenons position. Nous nous engageons pour nos causes et nos droits. Nous faisons de la randonnée et des voyages ensemble. Nous assistons à des manifestations et à des conférences. Nous nous soutenons et nous nous conseillons mutuellement. Nous nous informons. Nous veillons à ce que, malgré tout le sérieux de nos actes, le jeu, le plaisir et de joyeux moments de partage ne soient pas oubliés.

L'AVIVO A 70 ANS

Christiane Jaquet-Berger, présidente suisse de l'AVIVO

L'AVIVO avoue son âge avec fierté. Le long et dur combat qui a permis, à la sortie de la Deuxième Guerre mondiale, de créer l'AVS a aussi encouragé de jeunes politiciens à faire vivre une organisation prête à défendre ces droits si fraîchement conquis.



Christiane Jaquet-Berger,
Présidente suisse de l'AVIVO

Le lien n'a cessé d'exister entre l'AVIVO et l'AVS

L'AVIVO ne s'est jamais départie de son soutien à l'AVS dont le système par répartition, solidaire, transparent, universel et sûr a permis de faire face à l'augmentation de l'espérance de vie et à traverser les crises. D'emblée, la solidarité et la convivialité ont permis à la jeune association de développer en toute cohérence de multiples activités de loisirs, de partages et de bénévolat qui font encore aujourd'hui la richesse des quelque 31 sections locales et cantonales

que compte l'AVIVO suisse.

Défendre les retraités et l'avenir des jeunes

Avoir su faire de l'AVIVO une des plus grandes et des plus anciennes associations de retraités est une belle réussite. Ses positions fermes et responsables, sa défense des droits des retraités, son souci de la solidarité entre les générations, les multiples animations offertes par et pour les retraités qui leur permettent de sortir de chez eux et de lutter contre l'isolement, voilà la dynamique qui a joué un rôle dans la reconnaissance officielle dont l'AVIVO fait l'objet.

Turbulences dans les assurances sociales

Si au moment de la création de l'AVIVO, on n'osait parler ouvertement d'un «tsunami gris», comme on le fait aujourd'hui, il faut reconnaître que l'âgisme fait des ravages, que les retraites et les assurances sociales n'ont cessé de vivre des turbulences.

La Loi sur la prévoyance professionnelle peine à respecter les promesses faites à sa naissance en 1985, la fragilité du deuxième pilier est en effet de plus en plus inquiétante. Quant à la Constitution fédérale et son article 112 al 2 lit b – celui qui dit que les rentes AVS doivent couvrir les besoins vitaux – ils sont scandaleusement bafoués. Plus de 300.000 rentiers ne peuvent vivre sans l'aide des prestations complémentaires et trop de personnes qui y ont droit ne les demandent pas, y renoncent par ignorance ou par gêne. Les primes d'assurance maladie grignotent avec voracité les budgets malgré les subsides accordés. On vit un tournant où la responsabilité individuelle est devenue un principe contagieux, déployé au détriment de la solidarité.

Authentiques défenseurs des droits des retraités

Aussi, de plus en plus, l'AVIVO et ses services sociaux compétents deviennent incontournables. Les retraités ont besoin de l'AVIVO et l'AVIVO a besoin d'eux. Ensemble, on est plus fort et les interlocuteurs officiels d'une telle association qui compte plus de 20.000 membres le savent bien. Trop souvent la parole des retraités est confisquée ou sert d'alibi. L'AVIVO sait se battre pour faire comprendre que les retraités sont d'incontournables spécialistes du vieillissement et les défenseurs authentiques des droits qui en dépendent.

Le vieillissement peut être une source de profits pour certains, vu le potentiel d'emplois nouveaux, les innovations technologiques et la robotique. Or entre progrès, commerce, arguments sécuritaires et aspirations réelles des aînés la marge est hasardeuse. La «SILVER ECONOMY» ne doit pas faire oublier qu'aucune innovation ne saurait remplacer une présence, des échanges entre humains et de joyeuses rencontres. Rien n'est plus essentiel que le lien social, le contact, l'accompagnement et le partage, ce que savent et pratiquent les sections de l'AVIVO.

Un symbole de solidarité

Les fêtes d'anniversaires de l'AVIVO réparties tout au long de l'année 2019 sont un hommage aux pionniers qui ont fait naître l'AVIVO, à tous ceux qui l'ont fait vivre et aux centaines de bénévoles qui fortifient ce symbole de solidarité. Merci à toutes et à tous!

UN LONG COMBAT POUR UNE ASSURANCE SOLIDAIRE

Roland Rapaz, Lausanne

Il a fallu 60 ans pour que l'AVS entre enfin en vigueur en 1948.

C'est dans les années 1880 – 1890 que la revendication d'une assurance vieillesse est pour la première fois discutée aux Chambres fédérales. Sans suite.



Roland Rapaz, Lausanne

En 1919, une première initiative, dite «initiative de Rothenberger», demande l'introduction, dans la Constitution fédérale, d'un article inscrivant le principe d'une assurance invalidité, vieillesse et survivants. Cette initiative est refusée par le peuple et les cantons le 25 mai 1925.

Toutefois, sept mois plus tard, le 6 décembre 1925, le peuple et les cantons acceptent un autre article, proposé par le Conseil fédéral insérant l'assurance vieillesse et survivants dans la Constitution. Mais il faudra plus de 20 ans encore pour que l'AVS se concrétise.

Un premier projet est concocté par le Conseil fédéral. Il est accepté par tous les partis du Parlement. Il fait néanmoins l'objet d'un référendum. En votation populaire, en 1931, le projet est refusé par le peuple et les cantons.

Ce n'est qu'après la Deuxième Guerre mondiale que l'AVS devient une réalité. Après de nombreuses interventions des partis de gauche au Parlement, après une forte pression des syndicats et des associations de personnes âgées, dont les premières associations AVIVO, une loi est adoptée par le Parlement en 1946. A nouveau un référendum amène le peuple à se prononcer. Il le fait en 1947 en acceptant la loi sur l'AVS avec 80% des votes. Et une participation record de 80% des citoyens. L'AVS entre en vigueur le 1er janvier 1948.

S'il a fallu autant de temps, c'est qu'à la vision d'une prévoyance vieillesse et survivants fédérale, généralisée et solidaire, telle que nous la connaissons encore aujourd'hui, s'opposait la vision d'une prévoyance vieillesse conservatrice basée sur l'épargne individuelle, les assurances privées, éventuellement une assistance publique communale ou cantonale. A partir des années 30, les lobbystes des caisses de pensions se joindront à ces partisans des assurances privées.

Les partisans de cette vision conservatrice étaient particulièrement présents dans les rangs des partis de droite et du centre. C'est de leurs rangs que seront lancés les référendums contre la loi de 1931 et celle de 1947.

La vision d'une assurance vieillesse généralisée et solidaire émane de la société du Gruetli¹, à la fin du XIX^e siècle. Le parti socialiste et l'Union syndicale suisse prennent le relais au début du XX^e siècle comme certaines personnalités libérales. Ils sont rejoints dès la fin de la guerre par le Parti suisse du travail (POP).

Aujourd'hui encore autour des débats sur la prévoyance vieillesse (AVS et prévoyance professionnelle) ce sont ces deux visions qui s'affrontent.



1 La Société du Gruetli était une association de travailleurs, née au milieu du XIX^e siècle, précurseur des syndicats et du Parti socialiste. Après avoir joué un rôle important dans la mise en place des premières mesures d'assurance sociale et des maisons du peuple, la «Société du Gruetli» disparut lentement au début du XX^e siècle.

LOUISE STEBLER† SE SOUVIENT

Louise Stebler, une bâloise de 94 ans, a été active dans le mouvement ouvrier toute sa vie. Elle est décédée en février 2019. Juste avant sa mort, elle racontait:

«L'engagement en faveur des personnes âgées a toujours été important pour nous. Notre objectif était de faire évoluer l'AVS. Un grand pas a été franchi avec l'initiative en faveur des «retraites populaires» lancée par le Parti suisse du travail



Louise Stebler,
Bâle

à la fin des années 70. Cette dernière a été très bien accueillie. Elle a été soutenue par le Syndicat des services publics (SSP), mais l'Union syndicale suisse (USS) et le Parti socialiste suisse (PS) sous l'égide de Helmut Hubacher se sont mobilisés contre cette initiative, afin de bloquer le succès du PST. C'est ainsi qu'on s'est montré conciliant envers la droite avec le système des 3 piliers. Le conseiller fédéral Hans-Peter Tschudi n'a pu augmenter les rentes AVS que grâce à cette initiative populaire, mais il

a finalement été présenté comme le grand bienfaiteur.

Les primes d'assurance maladie ont toujours été un sujet important. À plusieurs reprises, nous avons préconisé la création d'une caisse-maladie unique. Malheureusement, cela n'a pas fonctionné. Le Parlement devrait avoir son mot à dire, pas le secteur privé! Nous avons toujours été une organisation de gauche, mais la politique des alliances, même avec la droite, a toujours été importante pour moi personnellement. Bien sûr, nous avons aussi préconisé des loyers bas. L'association des locataires est une bonne organisation et nous avons toujours travaillé avec elle.

La mobilisation de la gauche est devenue beaucoup plus difficile aujourd'hui, car il n'y a plus de presse de gauche. Quand je repense aux deux ou trois dernières décennies à l'AVIVO, je me souviens surtout de mes amitiés.»

JA



LES FEMMES ET L'AVS

Guite Theurillat, Delémont

L'âge de la retraite a été fixé à 65 ans pour les hommes dès l'introduction de l'AVS en **1948**. Il n'a pas bougé depuis lors. En revanche, les femmes ont subi un yo-yo incessant. Au départ, elles ont aussi commencé à prendre leur retraite à 65 ans. Cet âge a ensuite été abaissé à 63 ans en **1957** et à 62 ans en **1964**.



Le mouvement contraire a été amorcé en **1996** avec la 10^e révision de l'AVS. L'âge de la retraite des femmes est remonté progressivement à 64 ans au terme d'une longue période de transition. Lors de la 10^e révision de l'AVS, il y a eu une hausse de la retraite des femmes de 62 ans à 64 ans certes, mais cette mesure était associée au bonus éducatif qui revalorise le compte AVS des personnes ayant des enfants de moins de 16 ans à leur charge.

En **2004**, la 11^e révision de l'AVS, qui prévoyait, notamment, le relèvement de l'âge de la retraite des femmes à 65 ans, a été coulée en votation populaire à 67,9%. En **2016** le peuple a rejeté à 59,4% l'initiative populaire «AVSplus: pour une AVS forte» des syndicats et de la gauche, qui voulaient augmenter les rentes AVS de 10% via un relèvement des cotisations. Pourtant, si cette initiative avait passé, elle aurait été une aubaine pour les femmes. Nombre de retraitées n'ont qu'un tout petit revenu. Selon une étude l'écart entre hommes et femmes est de 2,7% pour les rentes AVS, mais il atteint 63% pour les rentes de la prévoyance professionnelle (2^e pilier) ².

L'AVIVO s'est beaucoup engagée dans cette campagne. Plusieurs sections ont organisé des soirées de présentation dans leur canton afin d'inciter les citoyens à voter OUI.

² Etude mandatée par l'OFS «L'écart des rentes entre les femmes et les hommes» de Robert Fluder et Renate Salzgeber, parue dans Sécurité sociale - CHSS 4/2016

En **2017**, en votation, le projet Prévoyance vieillesse 2020 (PV2020) a été rejeté par 52,7% des votants. Cette révision prévoyait l'augmentation de l'âge de la retraite des femmes de 64 à 65 ans. Si elle avait été acceptée, elle aurait eu des répercussions catastrophiques pour les femmes.

C'est suite au lancement d'un référendum par quelques groupements de gauche et les mouvements féministes que le peuple a pu se prononcer. L'AVIVO était, elle aussi, opposée à cette révision (à l'exception de la section de Bâle) et a participé à la récolte des signatures. Le Parti socialiste et les faïtières syndicales (USS et Travail Suisse) y étaient favorables. Position soutenue par plusieurs femmes socialistes.

En **2018**, le Conseil fédéral revient avec un nouveau projet (AVS21) qui est particulièrement décevant. Ainsi, le Conseil fédéral s'entête à proposer à nouveau une retraite à 65 ans pour les femmes. Cela est dangereux, car l'augmentation de la retraite à 65 ans prépare le passage à 67 ans pour tous.

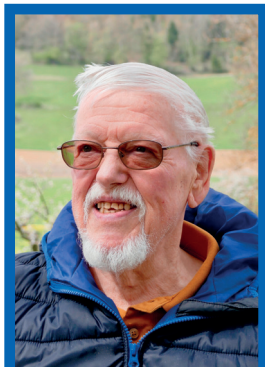
L'AVIVO est absolument opposée à l'augmentation de l'âge de la retraite des femmes. Les inégalités salariales, les disparités dans l'accès à la retraite péjorent trop souvent la situation des femmes. Il est particulièrement injuste de toucher à l'âge de la retraite des femmes alors que l'on sait à quel point l'économie profite des salaires plus bas qu'elles touchent et que la société profite à son tour de milliards économisés grâce au travail gratuit qu'offrent les femmes dans le domaine du travail domestique et celui de l'aide aux proches.

Ce qu'il faut, c'est améliorer les salaires des femmes. Plus de salaires, c'est plus de cotisations à l'AVS.

BERNARD BURKHARD, MEMBRE DE L'AVIVO DEPUIS 1961

Bernard Burkhard, 75 ans, fut le plus jeune membre de l'AVIVO Jura, puisqu'il y a adhéré à l'âge de 17 ans. Qu'est-ce qui pouvait bien motiver un si jeune homme à participer à une association de retraité-e-s?

«Mon père était membre de l'AVIVO et j'allais donner un coup de main pour remplir les cornets de Noël qui étaient distribués



Bernard Burkhard,
Delémont

à cette occasion. Mais ce ne fut pas ma seule motivation à participer aux activités de l'AVIVO. Ce mouvement se préoccupait des personnes âgées, mais aussi des invalides et des orphelins. Les jeunes étaient aussi représentés dans ces catégories. J'entendais parler à la maison, lors du décès d'un père de famille modeste, des difficultés auxquelles pouvait être confrontée sa veuve et ses enfants. De plus, je connaissais les fondateurs de l'AVIVO Jura en 1958: Henri Parrot, maire de Delémont qui m'était parent, ainsi qu'Armand Forel et Pierre Guéniat du

Parti ouvrier populaire (POP).

A la maison, autour de la table, il était souvent question de politique sociale. Mon père, engagé syndicalement recevait le journal syndical de la métallurgie. Je le lisais régulièrement, ce qui m'a très tôt sensibilisé aux questions sociales. Ma grand-maman maternelle recevait une petite rente qui relevait plus de l'obole de charité que d'une vraie rente pour vivre. Au début de l'AVS, la rente était de 40 francs.

Plus tard quand j'ai été engagé politiquement, d'abord dans les Jeunesses socialistes, puis au POP et au syndicat, j'ai continué à me battre pour plus de justice, pour les caisses maladies, pour des loyers décents, contre l'augmentation de l'âge de la retraite des femmes, pour une retraite à 60 ans pour les travailleurs du bâtiment, etc.

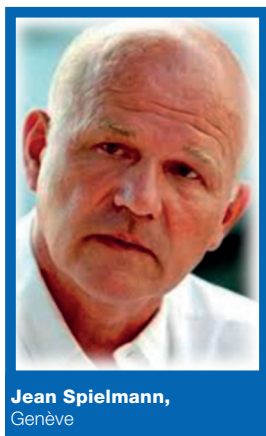
*Je suis heureux de voir que l'AVIVO Suisse qui fête ses 70 ans reste toujours combative et continue à monter au créneau pour dénoncer toutes les tentatives de retour en arrière que le Parlement fédéral actuel essaie de faire passer!»
(Témoignage recueilli par Guite Theurillat)*



GENÈVE PAR EXEMPLE

Annette Zimmermann, Meinier GE, et Jean Spielmann, Genève

En 1949, lors de la création de l'AVIVO genevoise, notre canton sortait d'une série de crises sociales, économiques et financières liées aux répercussions du krach financier de 1929, mais aussi et surtout aux contrecoups des deux guerres mondiales s'étant déroulées à proximité de nos frontières. Une grande partie de la population vivait dans la précarité, beaucoup de gens connaissaient la misère, notamment les vieillards sans ressources, les femmes seules ou veuves, les orphelins et les invalides.



Requêtes humiliantes – système honteux

Jusqu'à la mise en œuvre de l'AVS en 1948, une assistance financière de la commune n'était pas un droit mais devait être quémandée, démarche humiliante. Il fallait aussi souvent être recommandé pour avoir des chances de la recevoir.

Quant aux Confédérés, ressortissants d'autres cantons et très nombreux déjà à Genève (49% par rapport à une population de 187'000 habitants en 1945), les autorités les renvoyaient dans leur canton d'origine lorsqu'ils se retrouvaient dans le dénuement. Et cela même s'ils étaient nés à Genève.

Ce système, honteux, révolta beaucoup de gens et des comités

de défense des vieillards, des veuves et des orphelins se créèrent un peu partout. Ils étaient composés essentiellement d'anciens travailleurs et d'employés.

Il faut savoir que la création d'une AVS avait été revendiquée en 1918 déjà, à la fin de la Première Guerre mondiale, par le Comité d'Oltén. Il aura fallu attendre encore 30 ans en tout pour que la loi sur l'assurance vieillesse et survivants entre enfin en vigueur, le 1er janvier 1948, à la suite d'une votation référendaire dont la campagne fut acharnée.

Rentes très modiques

Les premières rentes AVS sont très modiques: elles varient de 40 à 65 ou 70 francs par mois selon les zones rurales et urbaines. A Genève, l'aide cantonale vient s'ajouter à l'AVS et atteint la somme de 165 francs par mois.

Les invalides genevois, quant à eux, doivent attendre 1952 pour connaître la première loi cantonale sur l'assurance-invalidité, et 1960 pour l'entrée en vigueur de la même assurance en Suisse. Les démarches à entreprendre pour obtenir une rente AVS sont compliquées, les décisions notifiées souvent incompréhensibles, les gens sont désemparés par la paperasserie administrative, les tracasseries et parfois l'insolence de l'employé derrière son guichet. Une association d'aide concrète devient absolument nécessaire pour que les rentiers puissent recevoir ce qui est leur droit, et non plus une assistance. C'est l'AVIVO qui s'en chargera.

L'AVIVO Genève a été créée le 31 mai 1949 par de jeunes militants qui avaient tous nettement moins de 30 ans au moment de la création de l'AVIVO! Idem dans les cantons de Vaud, du Valais, de Neuchâtel et du Jura Bernois! A Genève, l'AVIVO a succédé à un comité mixte des vieillards qui avait pris la succession de l'ancien comité de défense des Vieillards créé en 1940! L'AVIVO



Genève 7 février 2005

devient très vite indispensable et reconnue pour son utilité. Elle défend prioritairement les rentes AVS/AI et les prestations cantonales, leur amélioration (initiative de 1970 pour les rentes populaires) et leur indexation régulière. Elle informe, conseille, mais accompagne aussi les personnes démunies ou désemparées par des démarches insurmontables pour elles (décès d'un conjoint, perte d'un logement, conflit avec une régie, etc.). Roger Dafflon, qui a été l'un des membres fondateurs et président de l'AVIVO, est ensuite devenu maire de Genève.



Rôle de l'AVIVO

Le rôle de l'AVIVO n'est pas que social, il est aussi politique, dans la mesure où cette association défend activement le statut et les acquis des personnes âgées et autres couches de la population mises en situation de précarité ou menacées de l'être par des décisions politiques arbitraires. C'est dire que l'AVIVO doit anticiper et prévoir les conséquences de telle ou telle décision politique ou votation sur la vie quotidienne des personnes les moins aptes à se défendre.

Pour ne prendre que ces dernières années, l'AVIVO a connu ses principales mobilisations dans la lutte avec d'autres organisations, pour la défense d'une assurance maladie plus sociale et pour la défense de notre principal pilier social, l'AVS.

Mobilisations et luttes

Mais pas seulement! L'AVIVO Genève s'est aussi engagée activement. Par de multiples manifestations de grande ampleur elle a protesté contre la non-indexation des prestations complémentaires cantonales (SPC) au coût de la vie, ce qui a eu pour effet de faire revenir le Conseil d'Etat sur sa décision.

L'AVIVO s'est aussi élevée contre la suppression des prestations sociales municipales en faveur des rentiers AVS/AI relevant de l'OCPA (Office cantonal des personnes âgées, renommé SPC Service des prestations complémentaires). Cette mobilisation a amené l'AVIVO à lancer une initiative municipale, à la fin de l'année 2007, pour le maintien de ces prestations. Une décision approuvée par le Conseil municipal, mais annulée par le Conseil d'Etat, puis finalement gagnée après de multiples recours juridiques!

L'AVIVO Genève s'est aussi élevée contre plusieurs lois cantonales remettant en cause le versement d'aide aux plus démunis par trois référendums dont deux ont été gagnés de haute lutte.

Des batailles importantes contre la hausse des tarifs des transports publics genevois au moyen de référendums et d'initiatives ont été gagnées deux fois devant le peuple genevois après des recours contre la décision du peuple, suite à une erreur de texte du Conseil d'Etat, mauvais perdant!

POUR LES RETRAITÉS COMME POUR LES GÉNÉRATIONS FUTURES, L'AVIVO VEUT DES RETRAITES SÛRES

L'AVIVO

- exige le respect de l'article 112, al 2, litt b de la Constitution fédérale qui évoque «la couverture des besoins vitaux» par l'AVS.
- demande d'élargir l'assiette des cotisations AVS en prélevant des cotisations sur TOUS les revenus, donc pas seulement sur ceux des salariés et des indépendants mais aussi sur les gains financiers, les bonus et autres avantages accordés par les employeurs et qui sont actuellement exemptés.
- soutient l'augmentation de la participation de la Confédération au coût de l'AVS.
- affirme que l'AVS doit être prioritaire dans le développement de la prévoyance vieillesse et de son financement car son système par répartition est plus sûr, plus efficace et social que celui par capitalisation du 2^e pilier, qui est celui de la prévoyance professionnelle.
- refuse une augmentation de la TVA, taxe antisociale, pour le financement de l'AVS.
- propose des mesures précises et contraignantes pour la réduction des frais administratifs exorbitants dans la gestion des capitaux LPP de la prévoyance professionnelle (plus de 900 milliards de francs)³ et la révision du calcul de la legal quote⁴ (qui est calculée sur le chiffre d'affaires et non pas sur le bénéfice pour les assurances vie).

³ Capitaux LPP: En 2017 la fortune totale des 1643 caisses de pensions s'élevait à 894,3 milliards de francs. Source: Office fédéral de la statistique: Statistique des caisses de pension 2017 (du 17 décembre 2018).

⁴ Legal quote: Terme anglais concernant le mécanisme de la quote part obligatoire des excédents qui sont rétrocédés aux assurés et aux institutions de prévoyance du 2^e pilier.

- propose enfin, tout en maintenant les droits acquis, de faire glisser progressivement la partie obligatoire du 2^e pilier dans le premier, l'AVS, qui est bien plus sûre et solidaire.
- En la période actuelle de turbulences touchant les assurances sociales et les retraites, plus que jamais l'AVIVO continue et continuera à manifester, à proposer et à défendre fermement la solidarité entre les générations, pour un pacte social de la naissance à la mort.

Janvier 2019

AUSTERITE POUR LES HUMBLES..

PROSPERITE POUR LES RICHES !



ANNEXE 1

INTRODUCTION DE L'AVS ET FONDATION DE L'AVIVO

Presque en même temps que l'introduction de l'AVS, l'AVIVO est devenue une organisation forte pour la défense des retraités. Est-ce une coïncidence? Ou est-ce que l'une a mené à l'autre?

L'AVIVO a été fondée lorsqu'il est devenu de plus en plus clair que l'article 34 quater de la Constitution fédérale, adopté par le peuple en 1925, devait être enfin concrétisé car la loi violait de manière rédhibitoire le mandat initial de l'électorat. Les rentes prévues étaient misérables et ne pouvaient en aucun cas couvrir les besoins existentiels. Dès le premier jour de l'introduction de l'AVS, la lutte pour des rentes suffisant à assurer le minimum vital a donc dû être reprise.

L'AVIVO peut-elle jeter fièrement un regard sur les 70 dernières années? Jusqu'à ce jour, son histoire témoigne de plusieurs succès réjouissants et de plusieurs défaites douloureuses. Tant au niveau national que dans les cantons et les villes, la capacité de l'AVIVO à organiser des référendums et à lancer des initiatives populaires a porté ses fruits à plusieurs reprises. Lors de rassemblements et lorsqu'elle le souhaite, l'AVIVO est toujours capable de mobiliser ses membres et ses sympathisants par centaines, voire par milliers.

L'histoire des 70 dernières années montre en tout cas que la pérennisation, le renforcement et le développement de l'AVS n'ont jamais été une évidence. Jusqu'à nos jours, son histoire a toujours été marquée par la lutte et par la force de l'acharnement pour obtenir des avancées.

AVIVO	AVS
1946	
Genève: Un «Comité mixte des vieillards» est fondé à Genève. Vaud: Des comités locaux sont également fondés à Lausanne et à Vevey, par exemple le «Comité de défense des Vieillards» à la Maison du Peuple à Vevey par Fernand Petit, Aurèle et Lily Immer, Robert Waridel, Henri et Hortense Reymond et Auguste von der Aa. Neuchâtel et Fribourg: Fondation des «Comités de défense des natifs d'avant 1883». Bienne, Jura et Suisse alémanique: Des comités locaux similaires sont fondés, mais ils ne se connaissent pas et ne se concertent pas. Il n'est pas rare que plusieurs de ces comités locaux présentent des requêtes, des interventions identiques ou comparables de manière isolée auprès de la même instance fédérale. L'impact est modeste.	(20 décembre) Le Parlement adopte à une large majorité la loi fédérale sur l'assurance-vieillesse et survivants. En revanche, un comité de cercles libéraux de droite, d'entrepreneurs et de conservateurs catholiques, dont la «Ligue vaudoise», lance immédiatement un référendum. Celui-ci est soutenu par la fabrique de tabac F.-J. Burrus & Cie SA.
1947	
	(6 juillet) Votation populaire sur la loi fédérale sur l'assurance-vieillesse et survivants. Avec une participation de 79,6%, 80% des votants sont favorables à l'AVS.

AVIVO	AVS
1948	
Les rentes sont si basses (CHF 40.- par mois pour les célibataires, CHF 70.- par mois pour les couples mariés) que certains fers de lance du Parti Suisse du Travail (PST), comme Léon Nicole et d'autres groupes de gauche, souhaitent d'abord combattre la loi, puis renoncent à s'y opposer pour des raisons tactiques. Mais ils commencent immédiatement à exiger des améliorations. C'est dans ce but qu'ils fondent l'AVIVO dans certains cantons romands. Il s'agit souvent d'organisations qui existent localement depuis un certain temps et qui se constituent en sections de l'AVIVO. Vaud: Fondation de la section vaudoise à Yverdon. L'AVIVO prend l'initiative de créer une prestation complémentaire cantonale à l'AVS. À la demande d'Henri Viret, député et président vaudois, le Grand Conseil du canton de Vaud décide d'une prestation complémentaire.	(1^{er} janvier) Entrée en vigueur de la loi sur l'AVS : introduction de l'AVS. (8 octobre) Le Conseil fédéral édicte une ordonnance sur les prestations complémentaires, parce qu'il s'avère rapidement que les rentes normales (CHF 40.- par mois pour les célibataires et CHF 70.- par mois pour les couples mariés) ne sont pas suffisantes.

AVIVO	AVS
1949	
(31 mai) Genève: Fondation de la section genevoise de l'AVIVO (cette section succède au «Comité de défense des vieillards») avec 180 membres. Frédéric Bornand, président-fondateur; Roger Dafflon, secrétaire.	
1951	
	(1 ^{er} janvier) Entrée en vigueur de la première révision de l'AVS: le groupe des bénéficiaires de rentes extraordinaires est élargi. Extension du barème dégressif des cotisations des indépendants.
1953	
(27 mai) La Chaux-de-Fonds: Fondation de la section de l'AVIVO proposée par André Corswant. L'assemblée fondatrice adopte une résolution de protestation contre le ridicule projet de révision du Conseil fédéral qui souhaite augmenter les rentes AVS de seulement CHF 4.15 par mois. (5 juin) «Marche sur Berne» , remise de 75'000 signatures, mais le conseiller fédéral Rodolphe Rubattel (PLR) refuse de recevoir la délégation de l'AVIVO.	

AVIVO	AVS
1954	
	(1 ^{er} janvier) Entrée en vigueur de la deuxième révision de l'AVS : augmentation des rentes; les personnes de plus de 65 ans qui continuent à travailler sont exemptées de l'obligation de cotiser.
1956	
Suisse: Sur proposition des sections de l'AVIVO Vaud, Neuchâtel, Fribourg et Genève, des délégués de divers autres comités locaux de défense des retraités se réunissent à Yverdon pour examiner les possibilités d'actions communes. À l'issue de la réunion, diverses actions nationales sont décidées. Suisse: Rassemblement avec environ 1000 participants devant le Palais fédéral à Berne. Demande d'augmentation des rentes AVS et accélération de la révision de l'AVS.	(1 ^{er} janvier) Troisième révision de l'AVS. Suppression des plafonds de revenu pour les bénéficiaires de rentes transitoires appartenant à la génération d'entrée; renonciation à la gradation en fonction des conditions locales.
1957	
	(1 ^{er} janvier) Quatrième révision de l'AVS. Augmentation du taux des rentes ordinaires; les années de cotisation pouvant être prises en compte pour les bénéficiaires d'une rente partielle (du fait de leur génération) sont doublées; abaissement de l'âge de la retraite

	des femmes de 65 à 63 ans; les personnes actives doivent désormais cotiser à partir de leur 18 ^e anniversaire (auparavant 15 ^e anniversaire); extension du barème dégressif des cotisations.
1958	
Suisse: Fondation d'un comité de coordination des différentes organisations et sections de défense des retraités, dont certaines sont déjà connues sous le nom de sections de l'AVIVO. Cet organe de coordination devient l'AVIVO Suisse. (26 janvier) Suisse: Le comité suisse de l'AVIVO exige des rentes individuelles d'au moins CHF 100.- par mois et des rentes pour couples mariés d'au moins CHF 160.- par mois. Par une pétition adressée aux Chambres fédérales, l'AVIVO Suisse demande une 5^e révision de l'AVS. 151'000 signatures sont recueillies et remises à la Chancellerie fédérale lors d'un grand rassemblement. Jura: La section de Delémont voit le jour à Delémont, à l'instigation de Pierre Guéniat et sous l'égide du préfet d'alors, Henri Parrat. Premier président: Alfred Deforel.	

AVIVO	AVS
1959	
Suisse: Fondation officielle de l'AVIVO Suisse. Premier président Roger Dafflon (jusqu'en 1993).	
1960	
Vaud: Fondation de la section de La Vallée. Président: Jean Bonjour. (21 février) Vaud: Assemblée générale à Lausanne pour le lancement de la «Semaine de l'AVS». (du 28 février au 6 mars) Suisse: «Semaine suisse de l'AVS», une campagne de l'AVIVO pour faire avancer la cinquième révision de l'AVS. (Mars) Zurich: Fondation de la section de l'AVIVO Zurich. Elle a été créée à partir de «l'Aide suisse aux travailleurs et aux agriculteurs». Emmy Cadusch était en même temps secrétaire de «l'Aide suisse aux travailleurs et aux agriculteurs» et de l'AVIVO.	(1^{er} janvier) Entrée en vigueur d'une révision non numérotée de l'AVS: avec l'introduction de l'assurance-invalidité, le calcul des lacunes de cotisations AVS est adapté à celui de l'AI.

AVIVO	AVS
1961	
(18 février) Suisse: Après avoir pris acte du message du Conseil fédéral sur la cinquième révision de l'AVS, l'AVIVO réclame, dans une résolution adressée au Parlement, une augmentation de la rente individuelle d'au moins CHF 120.- par mois et de la rente de couple d'au moins CHF 200.- par mois, l'indexation des rentes sur le développement du produit national et la réduction simultanée des dépenses militaires. Vaud: Fondation des sections de l'AVIVO Lucens et Nyon. Le canton de Vaud compte 14 sections locales et régionales de l'AVIVO. Vaud: Grâce à une intervention parlementaire d'Henri Viret au Grand Conseil, le canton verse à tous les bénéficiaires de l'aide sociale une allocation de renchérissement unique de CHF 120.- par personne. Bâle: Fondation de la section de l'AVIVO Bâle.	(1^{er} juillet) Cinquième révision de l'AVS. Augmentation moyenne de 28% des rentes ordinaires; augmentation des rentes extraordinaires et des plafonds de revenus qui leur sont applicables; adaptation du barème dégressif des cotisations; mandat au Conseil fédéral de réexaminer périodiquement la relation entre les rentes, les prix et les revenus de l'activité lucrative; réaménagement du financement par le secteur public.

AVIVO	AVS
1962	
Suisse: Lancement d'une initiative populaire fédérale pour «augmenter les rentes AVS, afin de garantir à chaque bénéficiaire le minimum nécessaire pour vivre dans la dignité». Grande manifestation à Berne. La délégation qui remet les signatures est reçue par les présidents des Chambres fédérales. L'initiative est ensuite retirée au profit d'un contre-projet.	
1963	
Suisse: L'AVIVO organise une manifestation à Berne «pour une prévoyance vieillesse digne» avec environ 2000 participants.	
1964	
	(1 ^{er} janvier) Sixième révision de l'AVS. Première présentation du «concept des trois piliers»; relèvement des rentes d'un tiers; relèvement des plafonds de revenu pour les rentes extraordinaires; abaissement de l'âge de la retraite des femmes de 63 à 62 ans; introduction de la rente complémentaire pour les retraités dont l'épouse a entre 45 et 60 ans; introduction de la rente pour enfant.

AVIVO	AVS
1965	
Suisse: Une campagne de cartes postales aux membres du Conseil national et du Conseil des Etats est lancée avec la revendication «CHF 200.- de rente individuelle et CHF 300.- de rente de couple au minimum». L'AVIVO Vaud recueille 18'050 signatures pour une pétition en faveur d'un relèvement du minimum vital des bénéficiaires de l'AVS et de l'Al.	(19 mars) Les Chambres fédérales décident de l'introduction des prestations complémentaires (PC). Sous la forte influence du lobby du patronat et des assurances, le Conseil fédéral et le Parlement souhaitent que l'AVS conserve le «caractère d'une assurance de base». La révision ne doit pas porter atteinte à la prévoyance professionnelle et privée. Pour l'essentiel, cela anticipe la doctrine des trois derniers piliers: pour compenser le faible niveau des rentes AVS, les prestations complémentaires doivent servir à créer un système de prestations d'aide sociale spécialement conçu pour assurer un minimum vital à la partie la plus faible de la population.
1966	
Vaud: La section cantonale est présidée par Gustave Thuillard. Henri Viret en assure le secrétariat.	(1^{er} janvier) Entrée en vigueur de la loi sur l'introduction des prestations complémentaires. Contrairement à l'aide sociale, il existe un droit légal à des prestations complémentaires. Les prestations complémentaires ne sont pas financées par des pourcentages salariaux, mais exclusivement par des contributions de la Confédération et des cantons.

	La rente individuelle minimale est relevée à CHF 125.- par personne et par mois.
1967	
Suisse: Manifestation nationale de l'AVIVO à Berne. 2000 participants demandent que les primes d'assurance maladie soient payées aux bénéficiaires de prestations complémentaires. Vaud: Pétition pour la distribution gratuite de médicaments aux bénéficiaires de prestations complémentaires. Vaud: Henri Viret demande au Grand Conseil que les primes d'assurance maladie soient remboursées aux bénéficiaires de prestations complémentaires.	(1 ^{er} janvier) Révision du renchérissement. Relèvement de toutes les rentes de 10%.
1968	
Suisse: L'AVIVO organise sur la Place fédérale, une manifestation, à laquelle participent plus de 2000 personnes la veille des discussions au Parlement pour une 7^e révision de l'AVS. En outre, plusieurs milliers de cartes postales sont envoyées aux membres du Conseil national et du Conseil des Etats.	

AVIVO	AVS
1969	
Suisse: L'AVIVO participe au lancement de l'initiative populaire fédérale du Parti Suisse du Travail (PST) «pour une véritable retraite populaire». Cette initiative vise à assurer une rente individuelle minimale de CHF 500.- et une rente de couple minimale de CHF 800.-. La récolte des signatures commence le 15 mars et se termine avec succès le 2 décembre. (L'initiative est malheureusement massivement rejetée 3 ans plus tard, le 3 décembre 1973). Vaud: Pétition pour un abaissement des seuils de revenu pour le droit aux prestations complémentaires. Intervention parlementaire sur le même objet au Grand Conseil. (Mars) Vaud: Pétition au Grand Conseil pour combler les lacunes de la 7^e révision de l'AVS. Genève: Célébration du 20^e anniversaire de la fondation de la section genevoise à la patinoire «Les Vernets». La section compte 6000 membres.	(1^{er} janvier) Septième révision de l'AVS. Relèvement des rentes d'au moins un tiers; multiplication par 1,75 du revenu moyen utilisé pour le calcul des rentes; introduction de la possibilité d'ajourner les rentes; octroi d'allocations pour impotents aux retraités.

Morges: La section adopte une déclaration adressée au Conseil d'Etat dans laquelle elle dénonce la réduction des prestations complémentaires. En même temps, elle adresse une lettre de protestation au Conseil fédéral sur le même objet. Zurich: La section réclame avec succès une allocation de renchérissement et une allocation d'hiver pour les retraités de la ville de Zurich. Cette rente sera en effet versée à Noël 1969.	
1970	
Suisse: Changement du nom de l'AVIVO en «Association pour la défense des intérêts des retraités». Zurich lance le bulletin d'information de la section «Wir Alten». Il paraît jusqu'en 1983, date à laquelle il a été rebaptisé «AVIVO-Information». Berne: La section cantonale est présidée par Emile Saurer et compte des sections locales à Bienne, Delémont, St-Imier et Porrentruy. Vaud: Lausanne célèbre le 20^e anniversaire de la fondation de la section cantonale.	

AVIVO	AVS
1971	
Suisse: L'AVIVO réclame une 13^e rente AVS, analogue au 13^e salaire mensuel (envoi de cartes postales aux membres des Chambres fédérales). Orbe: Fondation de la section locale. Vevey: Le repas de Noël est l'occasion de célébrer aussi le 25^e anniversaire de la fondation de la section. M. Ernest Isely est président. Vallée de Joux: Le repas de fin d'année de la section locale a lieu en présence de 130 membres. Zurich: La section soumet avec succès au Conseil municipal de Zurich une demande d'allocation d'automne et d'hiver pour les personnes âgées. Le Conseil municipal décide de l'allocation. (15 mai) Suisse: Importante manifestation à Berne. L'AVIVO Suisse appelle à une compensation du renchérissement sur les rentes.	(1^{er} janvier) Révision du renchérissement. Relèvement de toutes les rentes de 10%. Cette révision doit être considérée comme antidote à l'«initiative en faveur des retraites populaires».

AVIVO	AVS
1972	
Suisse: L'AVIVO soutient l'«initiative populaire fédérale pour une véritable retraite populaire» du Parti suisse du Travail (PST) et mène une campagne intensive. Bex: Repas de Noël de la section locale en présence de 130 membres. Mme Curtet est présidente. Lausanne: Repas de Noël de la section locale. M. Gustave Thuillard président, M. Meinrad Baud vice-président et Mme Lily Immer secrétaire et trésorière. Vallée de Joux: 158 des 208 membres participent au repas de fin d'année. Paul Meylan succède à Francis Meylan au poste de président.	(3 décembre) Vote sur l'initiative populaire fédérale «pour une véritable retraite populaire». Celle-ci est rejetée par 78,6% des voix. En même temps, le contre-projet du Conseil fédéral est accepté par 74% des voix.
1973	
L'AVIVO Zurich lutte contre l'augmentation du prix du gaz.	(1^{er} janvier): Huitième révision de l'AVS, première étape. Relèvement des rentes de 80% en moyenne et donc relèvement des rentes de base antérieures jusqu'à ce qu'elles correspondent à peu près aux prestations du minimum vital; relèvement des plafonds de revenu pour les rentes extraordinaires.

1974

(15 mai) **Suisse:** Suite au mécontentement suscité par la huitième révision de l'AVS, une manifestation de l'AVIVO de plus de 4000 participants a lieu à Berne. Ils réclament la 13^e rente mensuelle et un relèvement de 25% des rentes.

(27 novembre) **Genève:** La section fête son 25^e anniversaire. Elle compte 7000 membres.



AVIVO	AVS
1975	
	(1^{er} janvier) Huitième révision de l'AVS, seconde étape: Nouvelle augmentation des rentes de 25% en moyenne. (1^{er} juillet) Augmentation des cotisations AVS des assurés et des employeurs à 8,4% au total et à 7,3% pour les personnes de condition indépendante à titre de compensation de la réduction des contributions de la Confédération.
1976	
Suisse: L'AVIVO entreprend une vaste action pour protester contre la décision fédérale de ne pas adapter les rentes au renchérissement de la vie (pétition). Vaud: Création du Bulletin cantonal «Courrier de l'AVIVO».	
1977	
	(1^{er} janvier) Révision nécessaire par le renchérissement. Adaptation des rentes ordinaires en principe de 5%. Adaptation des limites de revenu pour les rentes extraordinaires et les prestations complémentaires.

AVIVO	AVS
1978	
(20 juin) Suisse: Roger Dafflon interpelle le Conseil fédéral à propos de l'entrée en vigueur de la Loi sur la prévoyance professionnelle. Il demande au Conseil fédéral de faire en sorte que l'entrée en vigueur de la loi ne soit pas différée plus longtemps. La Chaux-de-Fonds: Fête du 25^e anniversaire sous la présidence de Jules Gagnebin (2200 membres). Yverdon: Envoi au Conseil fédéral d'une résolution demandant la mise en œuvre du 2^e pilier en attente depuis 1972.	(26 février) Un référendum a été lancé contre la 9^e révision. Le peuple approuve par 65,6% de Oui la modification de la loi fédérale sur l'assurance-vieillesse et survivants (AVS). Le peuple rejette, par 79,4% de Non l'Initiative populaire des POCH «Abaissement de l'âge donnant droit aux prestations de l'AVS».
1979	
(18 mai) Suisse: 20^e anniversaire de l'AVIVO Suisse au palais de Beaulieu à Lausanne. Sous la présidence de Roger Dafflon 36'000 cotisants. Animation par la fanfare de l'AVIVO d'Orbe. (29 mars) Genève: Commémoration de 30 années de lutte par la section AVIVO de Genève, salle communale de Plainpailais, présidence: Charles Gorgérat (9000 membres).	(1^{er} janvier) Neuvième révision de l'AVS, première étape: Consolidation de la situation financière par une augmentation graduelle de la contribution de la Confédération à 15% des dépenses de l'assurance. Réintroduction de l'obligation de verser des cotisations pour les bénéficiaires de rentes de vieillesse exerçant une activité lucrative. Relèvement du taux des cotisations des personnes de condition indépendante à 7,8%. Indice dit mixte.

AVIVO	AVS
1980	
	(1^{er} janvier) Neuvième révision de l'AVS, seconde étape: Adaptation des rentes de 5% environ. Adaptation des limites de revenu pour les rentes extraordinaires et les prestations complémentaires.
1982	
Suisse: Roger Dafflon, président suisse, annonce 37'000 membres dont 7500 dans la section genevoise (soit 15% des retraités genevois). Vaud: La section dépose une pétition revêtue de 12'000 signatures demandant que les rentes AVS ne soient imposées que partiellement. En vain. Le comité cantonal, unanime, lance une initiative demandant une réduction d'impôt pour les retraités. En trois mois, 16'000 signatures sont collectées. Il en résultera une nouvelle loi fiscale qui donne partiellement satisfaction aux petits et moyens contribuables.	(1^{er} janvier) Adaptations à l'évolution des prix et des salaires: Adaptation des rentes de 12,7%. Adaptation des limites de revenu pour les rentes extraordinaires et les prestations complémentaires. (25 juin) Adoption de la Loi fédérale sur la prévoyance professionnelle vieillesse, survivants et invalidité. Entrée en vigueur en 1985.

AVIVO	AVS
1984	
	(1 ^{er} janvier) Adaptations à l'évolution des prix et des salaires, etc.: Adaptation des rentes de 11,3%. Adaptation des limites de revenu pour les rentes extraordinaires et les prestations complémentaires.
1985	
(17 septembre) Vaud: Lancement d'une initiative cantonale «Pour une loi d'impôt plus juste», pour que les revenus inférieurs aux prestations complémentaires ne soient pas imposés.	
1986	
(29 juin) Vaud: L'initiative populaire de l'AVIVO Vaud «Pour une loi d'impôt plus juste» est rejetée avec 57,3% de Non. La mobilisation est très modeste, taux de participation: 18,1%. <i>(Quand même: 25'670 citoyens et citoyennes votent à faveur de l'initiative).</i> Vaud: Président Paul Loup. Arrivée de Nadja Guglielmazzi comme bénévole sociale d'abord, puis vice-présidente cantonale.	(1 ^{er} janvier) Adaptations à l'évolution des prix et des salaires: Adaptation des rentes de 4,3%. Adaptation des limites de revenu pour les rentes extraordinaires et les prestations complémentaires.

AVIVO	AVS
1987	
Suisse: Manifestation AVIVO à Berne pour une 10^e révision de l'AVS avec toujours l'envoi de milliers de cartes postales aux députés des deux chambres. Vaud: Manifestation avec succès pour la suppression de la franchise de 200 francs pour les bénéficiaires de prestations complémentaires. Gain de cause obtenu.	
1988	
Vaud: Fête du 40^e anniversaire au Sentier. (8 mai) Vaud: Fête du 40^e anniversaire de l'AVIVO au Palais de Beaulieu (800 personnes) Présidence: Paul Loup, animation: Fanfare de l'AVIVO d'Orbe.	(1^{er} janvier) Adaptations à l'évolution des prix et des salaires: Adaptation des rentes de 4,2%. Adaptation des limites de revenu pour les rentes extraordinaires et les prestations complémentaires. Extension du barème dégressif des cotisations. Hausse de la cotisation minimale pour les personnes de condition indépendante et celles sans activité lucrative, portée à 303 francs par an.
1989	
Jura: Fondation de la chorale AVIVO. Premier directeur: Léon Brancucci.	

AVIVO	AVS
1990	
	(1 ^{er} janvier) Adaptations à l'évolution des prix et des salaires: Adaptation des rentes de 6,7%. Adaptation des limites de revenu pour les rentes extraordinaires et les prestations complémentaires.
1991	
Suisse: Lettre de protestation au Conseil fédéral contre la tentative d'abolir le paiement en espèces de la rente à domicile par les agents de distribution de La Poste.	(1 ^{er} avril) Ajustement extraordinaire des rentes au renchérissement. Allocation de renchérissement de 6,25% sur toutes les rentes AVS et AI; versement en deux tranches en avril et en août 1991.
1992	
(Mai) Vaud: Marc Vuilleumier, membre du Grand Conseil, dépose une interpellation par laquelle il invite le Conseil d'Etat à présenter son projet pour faire face à la perte rapide du pouvoir d'achat des bénéficiaires de prestations complémentaires. Vaud: Grâce aux efforts du président de l'AVIVO cantonale au sein du Grand Conseil, l'administration cantonale signalera dorénavant par écrit aux bénéficiaires leur droit à une réduction de prime d'assurance-maladie.	(1 ^{er} janvier) Ajustements à l'évolution des salaires et des prix. Adaptation des rentes de 12,5%. Ajustement des plafonds de revenu et des montants de fortune laissés à la libre disposition pour les rentes extraordinaires et les prestations complémentaires.

AVIVO	AVS
1993	
(6 décembre) Vaud: Nadja Guglielmazzi succède à Suzanne Sisto-Zoller comme secrétaire de la section cantonale. Marc Vuilleumier devient vice-président. Vaud: Manifestation devant la salle du Grand Conseil à Lausanne pour le maintien de l'allocation de CHF 100.- pour les bénéficiaires de prestations complémentaires. Le Grand Conseil vote le maintien de l'allocation. Suisse : Fritz Kaeser succède à Roger Dafflon à la présidence de l'AVIVO Suisse.	(1^{er} janvier) Améliorations des prestations et ajustements à l'évolution des salaires et des prix. Modification de la formule de calcul des rentes en faveur des retraités à faible revenu; introduction d'une allocation pour impotent de niveau moyen pour les retraités; les nouvelles rentes de couples sont généralement versées pour moitié et séparément aux hommes et aux femmes; adaptation des rentes de 4,4%; ajustement des plafonds de revenu pour les rentes extraordinaires et les prestations complémentaires. (28 novembre) Les électeurs approuvent l'introduction de la taxe sur la valeur ajoutée. Dans un projet de loi séparé, un pour cent supplémentaire de la taxe sur la valeur ajoutée en faveur de l'AVS est également approuvé par 63% des voix. Cela ne signifie pas que le pour cent AVS est accepté, mais que le Parlement est habilité à l'appliquer si nécessaire.

AVIVO	AVS
1994	
Vaud: L'AVIVO se présente au FORUM, lieu d'exposition à Lausanne.	(1 ^{er} janvier) Introduction de bonifications pour tâches éducatives en faveur des femmes divorcées; ajustement du barème dégressif des cotisations.
1995	
	(1^{er} janvier) Ajustements à l'évolution des salaires et des prix. Adaptation des rentes de 3,2%; ajustement des plafonds de revenu pour les rentes extraordinaires et les prestations complémentaires. (25 juin) Votation populaire. La 10^e révision de l'AVS est acceptée par 60,7% des voix. L'initiative populaire fédérale de l'Union syndicale suisse (USS) et du Parti socialiste suisse (PS) «pour l'extension de l'AVS et de l'AI» est rejetée par 72,4% des voix.
1996	
Zurich: Lutte contre le projet de suppression des allocations de vieillesse. Vaud: L'AVIVO cantonale perçoit des contributions du canton et de la Confédération pour l'ouverture du Bureau d'information sociale vaudois.	

Le Bureau débute ses travaux en octobre et il est géré par Nadja Loppart-Guglielmazzi et Suzanne Sisto-Zoller.	
1997	
Vaud: Avec le soutien de bénévoles formés à cet effet, environ 3000 déclarations d'impôts sont remplies dans tout le canton.	(1^{er} janvier) Dixième révision de l'AVS et ajustement à l'évolution des salaires et des prix. Nouveau système de rentes; introduction du système de rente individuelle indépendant de l'état civil et de la rente de veuf; relèvement progressif de l'âge de la retraite des femmes à 64 ans d'ici 2005; introduction de l'âge flexible de la retraite par la possibilité de l'anticipation de la rente de vieillesse de deux années au maximum; introduction du partage des revenus dans le calcul des rentes ainsi que de bonifications pour tâches d'assistance et éducatives. Adaptation des rentes de 2,58%.
1998	
Vaud: Célébration du 50^e anniversaire de la section cantonale dans la grande salle des fêtes de La Marive à Yverdon.	(27 septembre) Vote sur l'initiative populaire fédérale de l'Union syndicale suisse (USS) «pour la dixième révision de l'AVS sans relèvement de l'âge de la retraite» rejetée par 58,5% des voix.

AVIVO	AVS
1999	
L'AVIVO Suisse compte 29'684 membres. Vaud: Ouverture du débat sur le thème «la violence et les abus envers les personnes âgées».	(1^{er} janvier) Ajustement à l'évolution des salaires et des prix. Adaptation des rentes de 1%; introduction d'un pourcentage de la taxe sur la valeur ajoutée affecté en faveur de l'AVS.
2000	
	(26 novembre) Votation sur deux initiatives populaires fédérales. L'initiative «pour un assouplissement de l'AVS - contre le relèvement de l'âge de la retraite des femmes» est rejetée par 61% des voix. L'initiative du Parti écologiste suisse «pour une retraite à la carte dès 62 ans, tant pour les femmes que pour les hommes» est rejetée par 54% des voix.
2001	
Vaud: L'AVIVO participe à l'initiative cantonale «pour une seule caisse vaudoise d'assurance maladie de base». L'initiative est invalidée par le Grand Conseil en 2004.	(1^{er} janvier) Ajustement à l'évolution des salaires et des prix. Adaptation des rentes de 2,5%.
2002	
	(22 septembre) Votation sur l'initiative populaire fédérale «pour le versement au fonds AVS des réserves d'or excédentaires de la Banque nationale suisse

	(Initiative sur l'or)» de l'Union Démocratique du Centre. L'initiative est rejetée de justesse avec 51,1% des voix. Le contre-projet des Chambres fédérales est également rejeté par 49,8% des voix.
2003	
(20 septembre) Suisse: Plus de 20'000 personnes répondent à l'appel des syndicats et de l'AVIVO Suisse à participer à la manifestation à Berne pour revendiquer: «Touche pas à mon AVS».	1 ^{er} janvier : ajustement à l'évolution des salaires et des prix. Adaptation des rentes de 2,4%.
2004	
	(16 mai) Votation populaire fédérale. La modification de la loi fédérale sur l'assurance-vieillesse et survivants (11^e révision de l'AVS) est rejetée par 67,9% des voix. L'arrêté fédéral sur le financement de l'AVS/AI par le biais d'un relèvement de la taxe sur la valeur ajoutée est rejeté par 68,6% des voix.
2005	
(17 avril) Vaud: Succès du référendum de l'AVIVO contre la loi cantonale sur les établissements médico-sociaux (LEMS) qui est rejetée par 80% des voix.	(1 ^{er} janvier) Hausse de l'âge de la retraite des femmes à 64 ans et ajustement à l'évolution des salaires et des prix. Adaptation des rentes de 1,9% en moyenne. (1 ^{er} janvier) La première révision de la loi sur la prévoyance professionnelle (2 ^e pilier) entre en vigueur.

AVIVO	AVS
2006	
Vaud: Campagne pour une justice fiscale: les retraités de l'assurance invalidité perçoivent une rente rétroactive et doivent payer d'un coup des impôts très élevés. Cet argent doit souvent être utilisé immédiatement pour rembourser l'aide sociale ou les indemnités de chômage.	(24 septembre) L'initiative populaire fédérale «Bénéfices de la Banque nationale pour l'AVS» est rejetée par 58% des voix.
2007	
Vaud: Campagne pour un aménagement des villes et des communes adapté aux personnes âgées.	(1^{er} janvier) Ajustement à l'évolution des salaires et des prix. Adaptation des rentes de 2,8% en moyenne. (11 mars) L'initiative populaire fédérale «Pour une caisse maladie unique et sociale», soutenue par l'AVIVO, est rejetée par 71,2% des voix. Le taux de participation est de 46%.
2008	
(19 octobre) Genève: La liste de l'AVIVO obtient 9 sièges sur 80 à l'Assemblée constituante, ce qui représente 11% des membres de cette assemblée.	(30 novembre) Refus de l'initiative populaire de l'Union syndicale suisse (USS) «Pour un âge de l'AVS flexible» avec 58.6% des voix. Le taux de participation est de 48%.
2009	
	(1 ^{er} janvier) Ajustement à l'évolution des prix et des salaires. Adaptation des rentes de 3,2% en moyenne.

	(27 septembre) Votation populaire fédérale sur la modification de l'arrêté fédéral relatif au financement additionnel de l'Al par un relèvement temporaire des taux de la TVA (de 1 point de pourcentage). Acceptée par 54,6% des voix.
2010	
	(7 mars) Votation populaire fédérale sur la loi fédérale sur la prévoyance professionnelle vieillesse, survivants et invalidité (LPP), taux de conversion minimal. Rejetée par 72,7% des voix. (1^{er} octobre) Après quatre ans de débats, le Parlement rejette la deuxième mouture de la 11^e révision de l'AVS.
2011	
	(1^{er} janvier) Ajustements à l'évolution des salaires et des prix; nouvelle réglementation du financement des soins. Relèvement des rentes de 1,75% en moyenne. Dans le cadre de la nouvelle réglementation du financement des soins, les retraités peuvent prétendre à une allocation pour impotent de niveau moyen pour autant qu'ils vivent dans leur propre ménage.

AVIVO	AVS
2013	
(3 mars) Suisse: L'AVIVO Suisse et le Parti socialiste suisse adressent à la Chancellerie fédérale à Berne une pétition munie de 56'000 signatures pour la restitution des primes de l'assurance-maladie payées en trop. La pétition demande l'adoption d'une solution déjà élaborée par le Conseil fédéral. Cette solution prévoit de compenser les primes payées en trop par le remboursement de la taxe sur le CO ₂ .	(1 ^{er} janvier) Relèvement de 0,8% des rentes AVS pour tenir compte de l'ajustement à l'évolution des salaires et des prix.
2015	
(7 mars) Suisse: Grande manifestation à Berne avec près de 11'000 participants dont l'AVIVO contre le relèvement de l'âge de la retraite des femmes et contre le paquet «Prévoyance vieillesse 2020» du Conseil fédéral.	(1 ^{er} janvier) Ajustement à l'évolution des salaires et des prix. Adaptation des rentes de 0,4% en moyenne. (14 juin) L'initiative populaire fédérale «Imposer les successions de plusieurs millions pour financer notre AVS (Réforme de la fiscalité successorale)» est rejetée par 71% des voix.
2016	
(28 février) Genève: Victoire partielle de l'AVIVO à la votation populaire sur deux projets de loi contre lesquels l'AVIVO avait lancé un référendum. Les entraves juridiques à l'accès à la réduction individuelle des primes de l'assurance-maladie	(25 septembre) Votation sur l'initiative populaire «AVSplus: pour une AVS forte» de l'Union syndicale suisse (USS). Rejetée par 59,4% des voix.

ont malheureusement été acceptées de justesse par 50,2% des voix. En revanche, les entraves juridiques à l'accès au droit aux prestations complémentaires ont été rejetées par 56% des voix. (10 septembre) Suisse: «Halte à la baisse des rentes – Renforçons l'AVS!» Plus de 20'000 personnes revendiquent, lors d'une manifestation organisée à Berne par les syndicats (UNIA) et les partis de gauche, une prévoyance vieillesse digne de ce nom. Parmi des participantes et participants une forte délégation d'AVIVO Suisse.	
2017	
	(24 septembre) Votation populaire sur la loi fédérale sur la réforme de la prévoyance vieillesse 2020 rejetée par 52,7% des voix. Votation populaire sur l'arrêté fédéral sur le financement additionnel de l'AVS par le biais d'un relèvement de la taxe sur la valeur ajoutée est rejetée par 50,1% des voix. (Taux de participation de 47,4%).
2018	
Bâle : L'AVIVO se mobilise en faveur de quatre initiatives pour améliorer la protection des locataires dans le canton de Bâle-Ville.	(21 mars) Le Conseil fédéral soumet au Parlement le projet de la loi fédérale relative à la réforme fiscale et au financement de l'AVS.

Trois des quatre initiatives sont très nettement acceptées et une est acceptée de justesse.	(28 septembre) La loi fédérale relative à la réforme fiscale et au financement de l'AVS est publiée dans la Feuille fédérale. Différentes formations (dont l'AVIVO Suisse) lancent avec succès le référendum.
2019	
	(1 ^{er} janvier) Le Conseil fédéral décide de majorer les rentes minimales de CHF 10.- par mois . Le montant de la rente minimale AVS/AI passe de CHF 1175.- à CHF 1185.- par mois et celui de la rente maximale, de CHF 2350.- à CHF 2370.-. Les montants annuels des prestations complémentaires, destinées à couvrir les besoins vitaux, passent de CHF 19'290.- à CHF 19'450.- pour les personnes seules, de CHF 28'935.- à CHF 29'175.- pour les couples et de CHF 10'080.- à CHF 10'170.- pour les orphelins. Les allocations pour impotent sont également adaptées.
Sources : diverses publications de la Chancellerie fédérale et de l'Office fédéral des assurances sociales, ainsi que des archives des sections de l'AVIVO.	

COMITÉ DE L'AVIVO SUISSE

Bureau:

Christiane Jaquet-Berger, Lausanne, présidente
Marco Medici, Zurich, vice-président
Rémy Cosandey, La Chaux-de-Fonds, trésorier
Guite Theurillat, Delémont, secrétaire

Membres:

Gloria Barbezat, Boveresse, Val-de-Travers NE
Jacqueline Bongard, Bienne
Anne-Marie Depoisier, Renens
Marie-Rose Dubuis, Saint-Maurice VS
Peter Flubacher, Bâle
Minka Hofer, Bâle
Rogelaine Jardin, Delémont
Martin Rothenbühler, Berne
Jean Spielmann, Genève
Annette Zimmermann, Meinier GE

ANNEXE 3

LES SECTIONS

L'AVIVO Suisse est une organisation faîtière. Ses membres sont les sections en tant que personnes morales. Les sections sont organisées en associations indépendantes. Dans les grands cantons, les sections locales ou régionales forment ensemble une section cantonale (Vaud, Neuchâtel). Le canton du Jura a une section intercantonale. À Bâle, il y a une section avec des membres de toute l'agglomération bâloise. Le canton de Berne compte deux sections régionales indépendantes: Berne et Bienne. Le canton du Valais compte actuellement cinq sections locales et une organisation faîtière cantonale.

BÂLE

1961 Fondation de l'AVIVO Bâle

Adresse: AVIVO Région Bâle, Case postale 49, 4005 Bâle

Co-présidence: Minka Hofer et Peter Flubacher; trésorière:

Ursula Topkaya; secrétariat: Almuth Hame

www.avivo-basel.ch

info@avivo-basel.ch

Particularités:

Section intercantonale (BS, BL, AG et SO)

Le bulletin de l'AVIVO est publié 4 fois par an

Chorale

Membre de l'organisation faîtière Basler Seniorenkonferenz 55+, dont le vice-président Roberto Mascetti est membre de l'AVIVO

Points culminants des derniers temps:

L'AVIVO s'est mobilisée en faveur de quatre initiatives visant à améliorer la protection des locataires dans le canton de Bâle-Ville. Les quatre initiatives ont été acceptées en 2018. Aujourd'hui, nous luttons pour que le résultat du vote soit également mis en œuvre dans l'intérêt des locataires.

Nous nous engageons à faire en sorte que les personnes à mobilité réduite puissent se déplacer librement et avoir un accès aisé aux transports publics.

Nous luttons contre la fusion des hôpitaux publics des cantons de Bâle-Ville et de Bâle-Campagne en une société anonyme.

BERNE

2016 Fondation de l'AVIVO Berne

AVIVO Berne, Gotthelfstrasse 14, 3013 Berne

www.avivo-bern.ch

info@avivo-bern.ch

Présidence: Martin Rothenbühler, président; Margrit Moser, vice-présidente

Particularités:

La plus jeune et plus petite section de l'AVIVO Suisse

Points culminants des derniers temps:

Doubler le nombre de membres dans un délai d'un an.

Organisation de l'Assemblée des délégués de l'AVIVO Suisse avec la section de Bienne en mai 2018.



Voyage à Domodossola – visite du Musée de la résistance antifasciste (2017)

BIENNE

Adresse: Jacqueline Bongard, Rue de Morat 26, 2502 Biel-Bienne,
032 323 81 15

Présidente: Jacqueline Bongard

jaquelinebongard@gmail.com

Vice-président: Léon Luczak, 079 571 28 81

luczak42@bluewin.ch

Secrétaire et trésorière: Jacqueline Bilzer-Droz, 079 453 97 65

droz-bilzer@hispeed.ch

Particularités:

Rendez-vous hebdomadaire pour jouer aux cartes; visites aux malades.

Point culminant des derniers temps:

Organisation de l'Assemblée des délégués d'AVIVO suisse en mai 2018 en collaboration avec la section de Berne.





GENÈVE

L'AVIVO Genève a été créée le 31 mai 1949.

Adresse: 25, rue du Vieux-Billard CP 155, 1211 Genève 8

Office social 022 329 13 60

Administration: 022 329 14 28

Présidence: Jean Spielmann

www.avivo.ch

Particularités:

AVIVO Genève est la plus grande section cantonale, elle compte 10'000 membres cotisants, presque la moitié du total de l'AVIVO Suisse.

Le personnel compte 6 personnes, dont 4 à plein temps et 2 à temps partiel.

L'AVIVO Genève édite chaque mois le journal «espaces», qui compte 16 pages.

Points culminants des derniers temps:

L'offre des voyages de plusieurs jours a augmenté. En 2018, un voyage au Québec a eu un grand succès.

La proposition, «Les pieds sous la table» avec un repas à midi dans des restaurants typiques (suisses ou gastronomie exotique), est très appréciée.

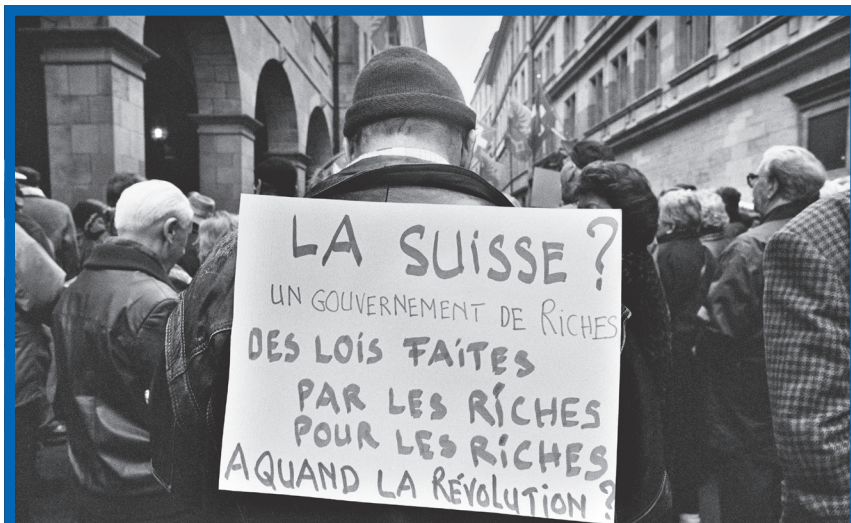
Nous proposons 4 fois l'an une séance de cinéma en partenariat avec un cinéma du quartier.

La Chorale Chant 'AVIVO se produit régulièrement dans les EMS, anime la fête de Noël, et se réunit tous les lundis.

Chaque année l'organisation de la permanence du remplissage des feuilles d'impôts demande beaucoup d'énergie et nous pouvons compter sur le savoir-faire et les compétences de nombreux bénévoles. Ce sont quelque 2000 déclarations d'impôt qui sont remplies par notre équipe.

L'office social a reçu plus de 1300 personnes en consultation individuelle.

Notre office social est une formule indispensable dans le tissu genevois, ce dernier ne pouvant faire face à toutes les demandes.



Voyage à Domodossola – visite du Musée de la résistance antifasciste (2017)

JURA

1958 Fondation. Président-fondateur: Pierre Guéniat

Adresse: AVIVO Section interjurassienne, C.P. 44, 2800 Delémont

Contact direct: 079 502 15 64

www.avivointerjura.ch; avivo.jura@bluewin.ch

Présidence: Rogelaine Jardin, présidente; vice-président et secrétaire: Alain Merçay; trésorier: Claude Chèvre

Particularités:

Depuis 2015 la section se nomme «AVIVO interjurassienne» et se compose de membres du Jura bernois et du Canton du jura (environ 2000 membres).

La chorale: Une trentaine de membres se retrouvent régulièrement pour préparer leur répertoire. La chorale se produit lors des manifestations de l'association, notamment lors de la Fête de Noël et des visites des homes du Jura et du Jura bernois.

Journal de section trimestriel AVIVO Information. Comité de rédaction: Roger Jardin, Alain Merçay et Gabi Vallat

Point culminant des derniers temps:

Les 60 ans de la section jurassienne fêtée lors du Noël 2018 le 12 décembre 2018 (450 participant(e)s!).

NEUCHÂTEL

La première section du canton a été fondée en 1949 à Neuchâtel. Ont ensuite été créées les sections de La Chaux-de-Fonds (1953), du Locle et du Val-de-Travers (2003).

Président: Rémy Cosandey, La Chaux-de-Fonds; caissière: Gloria Barbezat, Boveresse; responsable du journal: Daniel Domjan, Neuchâtel.

Courriel: remy.cosandey@gmail.com et avivo.perm@net2000.ch

Particularités:

Le canton de Neuchâtel compte 4 sections: Neuchâtel et environs (présidence: Rose-Marie Jacot), La Chaux-de-Fonds (Rémy Cosandey ad interim), Le Locle (Denis de la Reussille) et Val-de-Travers (Béatrice Kaeslin).

Un journal (AVIVO Information) permet chaque trimestre d'annoncer le travail du comité cantonal et les activités des sections.

La section de Neuchâtel et environs tient chaque mardi matin une permanence sociale.

La section du Val-de-Travers organise des cours de gymnastique, de conversation allemande et anglaise, ainsi que des jeux de société.

Les sections de La Chaux-de-Fonds et du Val-de-Travers mettent sur pied des ateliers d'informatique.

Point culminant des derniers temps:

Intervention auprès du Conseil d'Etat pour dénoncer les coupes budgétaires dans le social.



Voyage à Domodossola – visite du Musée de la résistance antifasciste (2017)

VALAIS

1961 Fondation de l'AVIVO Valais



Charles Dellberg,
co-fondateur de l'AVIVO

Co-présidence: Marie-Rose Dubuis,
Gérard Mittaz, Jean-Pierre Friderich.
Trésorier: Jean-Pierre Friderich,
Ch. du Nant 30, 1870 Monthey
Website: avivo-ch.ch
e-Mail: madubuis@bluewin.ch

Particularité:

Cinq sections locales à Sion, Saxon,
St-Maurice, Monthey et Haut-Lac,

Val d'Illiez

La section cantonale a été remplacée par «l'Association AVIVO-VALAIS» composée des responsables de chaque section.

VAUD

1946 création d'une AVIVO à Lausanne et à Vevey. 1948 création d'une AVIVO à Yverdon, Morges et Nyon. 1948 Création de l'AVIVO Vaud. Premier Président Henri Viret, député et conseiller national POP. 1952 Création de sections de l'AVIVO à Renens, Sainte-Croix, Bex et Montreux. 1960 Création d'une section AVIVO à la Vallée de Joux, 1961 Création d'une section AVIVO à Lucens. 1971 Création de la section de l'AVIVO Orbe. Toutes ces sections organisent des animations régulières, une dizaine chaque semaine à Lausanne.

Présidente: Anne-Marie Depoisier; trésorière: Renée Chesaux.

adresse web: avivo-vaud.ch

adresse courriel: info@avivo-vaud.ch

Particularités:

Un service social itinérant dans le canton pour le remplissage des feuilles d'impôt et des permanences sociales bimensuelles à Renens, Nyon, Yverdon et Montreux. Trois collaboratrices professionnelles.

Dix sections régionales: à Lausanne, Morges et environs, Nyon et environs, La Vallée, Yverdon et environs, Orbe et environs, Renens, Sainte-Croix, Vevey et environs, Chablais vaudois.

Journal de la section cantonale: COURRIER de l'AVIVO, paraît six fois par an. Deux sections produisent un bulletin mensuel : Lausanne et Renens.

La section de Lausanne dispose d'un service social permanent et d'un secrétariat animés par trois collaboratrices professionnelles à la disposition des membres et de la population, pour les impôts par exemple.

Points culminants ces derniers temps:

Pétition (56'000 signatures) demandant le remboursement des primes LAMal payées en trop.

Succès de la pétition et de la manif «contre la grasse matinée obligatoire!» (accès aux bus dès 9 heures seulement pour les abonnés seniors).

Intervention pour obtenir des CFF et de l'Office fédéral de transports des horaires imprimés lors d'interruptions de lignes durant plusieurs semaines.

Journées logement/ directives anticipées/ info sur les placements obligatoires PLAFa et les autres solutions.

Information et défense des droits concernant les curatelles, lutte contre les curatelles obligatoires.

Lausanne: Création de bancs adaptés aux personnes à mobilité réduite en collaboration avec l'administration.

ZURICH

L'AVIVO Zurich a été fondée en mars 1960. Elle s'est développée à partir du «Comité des rentes de vieillesse» qui s'est lui-même développé à partir de «l'Aide suisse aux travailleurs et aux agriculteurs». De 1977 à la fin des années 1980, il y avait une section de l'AVIVO à Winterthour.

Adresse: Secrétariat AVIVO, Sihlfeldstrasse 123, 8004 Zurich

Présidence: Marco Medici, président; vice-président: Hanspeter Huber; trésorier: Markus Vellan

www.avivo-zuerich.ch; info@avivo-zuerich.ch

Particularités:

L'AVIVO offre un service social et établit les déclarations d'impôts. La lettre d'information «AVIVO-Information» paraît 6 fois par an.

Points culminants des derniers temps:

Une participation régulière aux initiatives et aux référendums.

L'introduction d'un service fiduciaire pour les membres.

La déclaration fiscale gratuite pour les membres, dont le revenu brut (hors prestations complémentaires) est inférieur à CHF 75'000 pour les couples mariés.

Reçu un héritage important.



